



84^e édition

CINEY
PUCES

du ven. 11 au dim. 13/10/2024

	Cadre réservé à l'organisateur	<input type="radio"/> INT
DATE :		<input type="radio"/> ESP
N° STAND :		<input type="radio"/> DEB

Demande d'admission

Les champs encadrés en rouge sont obligatoires. Les formulaires incomplets ne seront pas traités.
Veillez donc bien à nous renvoyer [les pages 1 à 5 complétées](#).

Une fois votre demande traitée, nous ne manquerons pas de revenir vers vous dans les meilleurs délais.

1. Identification du candidat exposant

Coordonnées de facturation

Nom de facturation
N° TVA (intracom.)
Adresse
Code postal /Localité
Pays
E-mail général
Téléphone

1.2. Coordonnées du responsable

Civilité Madame Monsieur
Nom
Prénom
Fonction
Gsm
E-mail personnel
Site internet
Page Facebook

1.3. Coordonnées de correspondance (uniquement si différentes de celles reprises ci-dessus)

Nom Code postal /Localité
Adresse Pays

2. Articles exposés

2.1. Description des articles exposés

Thème(s)	Argenterie et Orfèvrerie	Horlogerie	Objets de Décoration
	Artisanat (à préciser)	Gravures et Papiers anciens	Objets de Curiosité
		Jouets anciens	Sculptures
	Arts sacrés, objets religieux	Littérature	Sièges
	Arts d'Asie	Luminaires	Tableaux, Arts Graphiques
	Bijouterie, Joaillerie	Militaria	Tapisserie
	Céramiques, Porcelaines	Mobilier	Verrerie, Cristallerie
	Collections (à préciser)		
	Autre : (à préciser)		

Dans quels siècles
situez-vous votre
marchandise ?

3. Demande du candidat

Tous les prix indiqués sont TVA comprise

3.1. Emplacement (voir plan d'implantation en annexe)

→ INTÉRIEUR DU HALL CINEY EXPO

EMPLACEMENT «SOL NU» - 3 JOURS
2,50m de profondeur

→ Caractéristiques techniques :

- Profondeur : 2,5m / Façade : min 4m
- Fond / Côtés : aucune séparation
- Sol : recouvert de tapis bordeaux
- Eclairage : général du hall

* mètre(s) L x **2,50 m** (prof.) = m² x **28€** = €
* Minimum 4 m

angle(s) en allée centrale* x **75€** = €
*uniquement les emplacements portant la lettre «F»

EMPLACEMENT «SOL NU» - 3 JOURS
3m de profondeur

→ Caractéristiques techniques :

- Profondeur : 3m / Façade : min 4m
- Fond / Côtés : aucune séparation
- Sol : recouvert de tapis bordeaux
- Eclairage : général du hall

* mètre(s) L x **3 m** (prof.) = m² x **28€** = €
* Minimum 4 m

angle(s) en allée centrale* x **75€** = €
*uniquement les emplacements portant la lettre «F»

COMPLEMENT "MUR" - 3 JOURS
1m de profondeur

→ Caractéristiques techniques :

- Profondeur : 1m / Façade : 3m
- Fond : tentures en velours (bleu foncé)
- Sol : recouvert de tapis bordeaux
- Eclairage : général du hall

complément(s) de **3m** le long du mur x **80€** = €

ATTENTION : uniquement possible en complément d'un stand de min 4m de façade (x 2,5 ou 3 m de profondeur). 2 compléments maximum !

→ ESPLANADE EXTÉRIEURE, À L'AVANT DU HALL CINEY EXPO

EMPLACEMENT DANS UNE TENTE SIMPLE FACE - 3 JOURS

emplacement(s) x **280€** = €

→ Caractéristiques techniques :

- Profondeur : 3m / Façade : 4m (3 empl. par tente MAX)
- Fond / Côtés : Bâche champagne sur le fond et les extrémités. Un auvent de 1,5m est présent à l'avant.
- Sol : plancher en bois

→ Remarque importante :

- Une surface d'exposition supplémentaire de **MAXIMUM 4m x 2,5m de prof.** est autorisée devant le stand

EMPLACEMENT «SOL NU» - 3 JOURS

emplacement(s) x **210€** = €

→ Caractéristiques techniques :

- Dimensions : 7,5m x 3m
- Sol : tarmac

→ DÉBALLAGE «AU CUL DU CAMION», SUR LES PARKINGS EXTÉRIEURS

EMPLACEMENT «SOL NU» DÉBALLAGE - 3 JOURS
À l'extérieur, sur le parking du Marché Couvert

emplacement(s) x **210€** = €

→ Caractéristiques techniques :

- Dimensions : 10m l x 5m P 19m l x 3,75m P 7m l x 6m P 8m l x 5m P 9m l x 3m P **Cochez svp !**
- Sol : béton

EMPLACEMENT «SOL NU» DÉBALLAGE - 1 JOUR (VENDREDI)
À l'extérieur, sur le parking du Marché Couvert

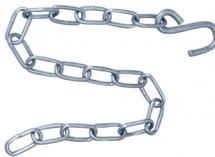
emplacement(s) x **210€** = €

→ Caractéristiques techniques :

- Dimensions : 10m l x 5m P 19m l x 3,75m P 7m l x 6m P 8m l x 5m P 9m l x 3m P **Cochez svp !**
- Sol : béton

3.2. Equipement du stand - Mise à disposition de matériel pour les 3 jours (Prix TVAC)

Uniquement pour les stands intérieurs

<p>Raccordement électrique 1000W Conso. incluses</p> <p>prévoir une allonge de 20m</p> <p>ÉLECTRICITÉ</p>  <p>x 1.000watts x 80€</p>	<p>Grande table 2m x 0,80m</p>  <p>table(s) x 20€</p>	<p>Grande table nappée 2m x 0,80m</p>  <p>table(s) n. x 35€</p>	<p>Petite table 1,20m x 0,80m</p>  <p>table(s) x 20€</p>
<p>Petite table nappée 1,20m x 0,80m</p>  <p>table(s) n. x 35€</p>	<p>Mange-debout H 112cm - Ø 85cm</p>  <p>table(s) x 20€</p>	<p>Mange-debout nappé H 112cm - Ø 85cm</p>  <p>table(s) n. x 35€</p>	<p>Chaise haute - Tabouret de bar en cuir noir</p>  <p>tabouret(s) x 15€</p>
<p>Chaise «bistrot» noire</p>  <p>chaise(s) x 5€</p>	<p>Grille autoportante H 250cm - l 125cm</p>  <p>grille(s) x 25€</p>	<p>Grille avec fourreau sur 1 face H 250cm - l 125cm</p>  <p>grille(s) x 35€</p>	<p>Grille avec fourreau sur 2 faces H 250cm - l 125cm</p>  <p>grille(s) x 35€</p>
<p>STAND CLÉ SUR PORTE</p>			<p>Spot à fixer</p>  <p>spot(s) x 35€</p>
<p>Panneau mélaminé H 2,5m - l 1m (stand) mont. inclus (par m)</p>  <p>mètre(s) x 35€</p>	<p>Raidisseur/Frise pour stand mont. inclus (par m)</p>  <p>mètre(s) x 10€</p>	<p>Spot LED pour stand mont. inclus, sur frise optionnel</p>  <p>spot(s) x 35€</p>	
<p>Chaîne pour lustre (-10kg) mont. inclus</p>  <p>chaîne(s) x 40€</p>	<p>Chaîne pour lustre (+10kg) mont. inclus</p>  <p>chaîne(s) x 55€</p>	<p>Chaîne pour lustre (+10kg) avec électricité / mont. inclus</p>  <p>point(s) x 100€</p>	<p>Structure en aluminium suspendue (long. 4m)</p>  <p>structure(s) x 120€</p>

Total du matériel souhaité = €

3.3. Invitations clients (format électronique uniquement)

Les entrées commandées seront disponibles dans votre espace personnel sur notre site www.cineyexpo.be

Je commande entrées électroniques au prix de **5€ TVAC** (pour 1 personne et pour 1 jour).

Remarque: seules les invitations présentées à l'entrée seront facturées à l'issue du salon.

4. Préférences

4.1. Emplacement(s) souhaité(s) par ordre de préférence

Préférence n° 1

Préférence n° 2

Préférence n° 3

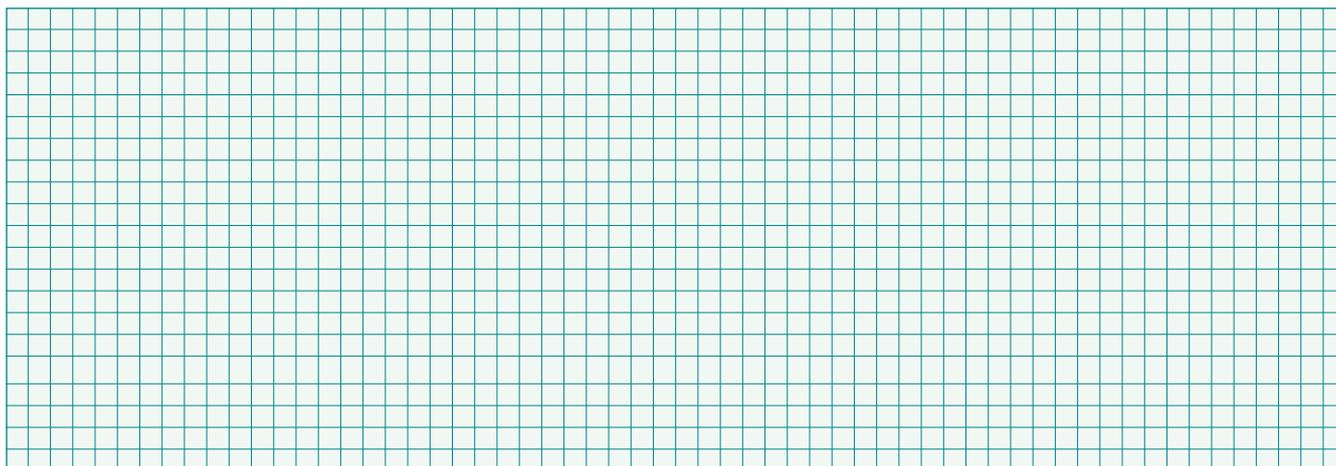
L'attribution du stand par l'organisateur se fera en fonction de la date de réception de votre acompte et des disponibilités. Elle ne sera définitive qu'après accord de l'organisateur et paiement complet du total de votre commande.

4.2. Remarque(s) éventuelle(s)

4.3. Croquis de l'implantation du stand *(uniquement pour les stands intérieurs)*

Merci de nous communiquer un croquis de l'implantation de votre stand en précisant l'endroit des cloisons, des points d'accroche pour luminaires, du mobilier, ...

Précisez également si vous envisagez d'installer un fond personnel sur votre emplacement, et, dans l'affirmative, de quel type.



5. Matériel publicitaire

La réussite du salon dépend aussi de votre engagement à le promouvoir !

5.1. Matériel publicitaire

Je participe activement à la promotion du salon et souhaite obtenir **gratuitement** :

pack(s) de **20 flyers** **affiches A4** **affiches A3** *Indiquez le nombre souhaité*

5.2. Visibilité Web / E-mails / Réseaux sociaux

Je souhaite recevoir gratuitement par courriel le **pack média** comprenant :

- le bandeau signature accompagnant l'envoi de mes e-mails
- l'affiche du salon en format JPEG
- le descriptif du salon en format PDF
- les liens hypertextes dirigeant mes clients vers le site internet et la page facebook de l'événement

6. Sélection

Toutes les demandes d'admission au salon sont soumises à l'approbation d'un Comité de Sélection dont les critères d'approbation sont :

- 1) la disponibilité des différents espaces d'exposition;
- 2) le bon équilibre du contenu du salon;
- 3) l'adéquation entre le thème du salon et la marchandise/l'activité de l'exposant;
- 4) la qualité des produits, marques et/ou services présentés au salon;
- 5) la variété des produits et/ou services présentés sur l'ensemble du salon.

Le refus ou l'acceptation du candidat-exposant par le Comité de Sélection sera communiqué par courriel par CINEY EXPO SA, au plus tard 15 jours avant le début du salon. Le comité de sélection peut également, à tout moment, exiger le retrait de tout objet exposé qui serait non conforme à ses exigences et éventuellement l'annulation de l'attribution du (des) stand(s).

7. Récapitulatif de ma demande

a) Emplacement(s) € tvac
b) Matériel supplémentaire € tvac

ATTENTION

LE STAND NE SERA ATTRIBUÉ QU'APRÈS
PAIEMENT INTÉGRAL.

**Solde à nous adresser pour
le 10 septembre 2024**

TOTAL (TVAC) = €

Pour les étrangers ayant un n° de tva intracommunautaire:
- TVA 21% belge non due (Art. 44 de la TVA)
- TVA due par le preneur de services (Art. 196 de la TVA)

TOTAL À PAYER = €

**Acompte OBLIGATOIRE
de 50% à la réservation =** €

BENEFICIAIRE C I N E Y E X P O S A

IBAN B E 5 5 0 6 8 2 3 2 9 8 6 0 4 4

BIC G K C C B E B B

COMMUNICATION P U C E S O C T O B R E 2 0 2 4
V O T R E N O M D E F A C T U R A T I O N

8. Déclaration du candidat-exposant

Nous avons pris connaissance des conditions générales du salon ainsi que de la politique de confidentialité, disponibles sur www.cineyexpo.be et présentes sur la page suivante du présent formulaire. Nous déclarons les accepter dans leur ensemble, sans aucune réserve, et nous nous engageons à nous y conformer.

Fait à _____, le _____

Nom et prénom du responsable :

Signature du responsable :

Cachet de l'entreprise :

CONDITIONS GÉNÉRALES

CINEY PUCES & ANTIQUITÉS (du 11/10 au 13/10/2024)

1. DÉFINITION

Le présent règlement définit par «exposant» ou «candidat exposant», l'exposant lui-même et la société dont les références se trouvent sur le formulaire de demande d'admission, ses employés, préposés ou mandataires et par «organisateur», la société CINEY EXPO S.A.

2. ADMISSION

Les stands sont loués à toute firme ayant une activité compatible avec le thème du salon. L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande de participation. De même, l'organisateur peut à tout moment annuler une demande qu'il aurait acceptée ultérieurement.

Le refus ou l'annulation d'une demande de participation par l'organisateur ne donne lieu au paiement d'aucune indemnité autre que le remboursement intégral des arrhes versées.

3. RÉSERVATION

Toute réservation doit être faite via le formulaire d'inscription distribué par l'organisateur. Toute réservation implique le paiement correspondant dans les délais fixés, suivant les modalités décrites dans le formulaire de réservation.

Les stands sont attribués au fur et à mesure et en fonction des réservations. L'attribution ne sera définitive qu'après réception du solde. En aucun cas, le candidat-exposant ne peut se prévaloir d'un emplacement bien précis. En effet, l'organisateur peut, à tout moment, modifier l'implantation et l'attribution des stands. Il devra cependant prévenir le candidat-exposant par courriel au plus tard la veille de l'événement. La réservation étant personnelle, aucune modification de locataire ou d'occupant ne peut se faire sans l'accord écrit de l'organisateur.

4. PAIEMENT & FRAIS

Toute réservation implique le paiement intégral de la totalité du montant prévu au plus tard pour la date reprise sur le formulaire de demande d'admission.

Un acompte de 50% sera exigé à la réservation en vue de valider toute inscription. Après réception de cet acompte, une confirmation de réservation, accompagnée de la facture, sera envoyée à l'exposant. Le solde sera payé au plus tard à la date mentionnée sur le formulaire de réservation.

Passé ce délai, des frais administratifs & de rappel de 25€ HTVA vous seront automatiquement facturés. L'exposant ne peut disposer de son stand que moyennant le paiement de la totalité de toutes les factures lui ayant été adressées. Pour rappel, les chèques bancaires ne sont plus acceptés, que ce soit à titre d'acompte ou de paiement.

Le candidat exposant ou l'exposant qui viendrait à se désister, pour quelque motif que ce soit, ne pourra en aucun cas se prévaloir du remboursement des arrhes versées. Tout désistement intervenant moins de 30 jours calendriers avant l'événement entraînera de facto l'exigibilité des montants dus (suivant le formulaire de demande d'admission et les éventuelles factures complémentaires) dans leur totalité, et ce, à titre d'indemnité de résiliation unilatérale.

5. HORAIRES

Les horaires de montage/démontage et accès aux stands vous sont transmis automatiquement via le planning de l'événement

6. PLAN DE LA FOIRE

L'organisateur s'efforcera de satisfaire autant que possible les demandes de location précise au fur et à mesure des réservations et de leur ordre d'arrivée. En aucun cas, l'organisateur n'est tenu d'attribuer un stand déterminé et ce, même au regard d'une occupation lors d'une édition antérieure du salon.

7. PRODUITS, SERVICES & EXPERTISE

7.1. PRODUITS ET SERVICES

Les exposants sont censés posséder les droits et autorisations nécessaires à la présentation des produits et services exposés sur leur stand. Dès lors, l'organisateur n'assume aucune responsabilité à ce sujet, pas même en cas de concurrence déloyale entre exposants ou à l'égard de tiers.

7.2. PRODUITS EXCLUS

Aucun produit toxique, explosif, arme non démilitarisée ou d'une dangerosité similaire ne peut être introduit dans le hall du salon.

L'organisateur se réserve le droit de demander le retrait immédiat de tout produit/service n'ayant aucune cohérence avec le thème du salon.

Les pièces répondant au faux et aux contrefaçons sont strictement interdites à la vente sur notre événement.

7.3. EXPERTISE

7.3.1. L'EXPERT

L'expert est chargé de contrôler l'authenticité et l'état de conservation des antiquités exposées. Il examine les pièces qui tombent dans son champs d'expertise pour tous les stands avant l'ouverture et pendant la durée du salon.

Après concertation, si l'expert estime qu'une pièce exposée ne répond pas aux critères d'exigence souhaités, celle-ci devra être immédiatement enlevée. L'exposant s'engage à retirer de son stand les pièces refusées par l'expert.

Les décisions de l'expert sont transmises à l'exposant concerné ainsi qu'au comité d'organisation. En aucun cas, ils ne peuvent être utilisés ou invoqués par des tiers.

En cas d'incertitude concernant l'authenticité ou l'état de conservation de la pièce, l'expert est tenu au principe de précaution et accordera le bénéfice du doute à l'objet.

Les décisions rendues par l'expert le sont selon l'état de ses connaissances et des moyens dont il dispose sur le salon pour exécuter sa mission.

L'expert est en droit de refuser la délivrance d'un certificat.

L'expert peut ignorer et ne pas considérer un certificat préétabli.

Aucune responsabilité ne pourra être engagée, ni contre l'expert, ni contre l'organisateur.

7.3.2. DESCRIPTIF DE L'OBJET

L'expert vérifie également que les dates et attributions défendues par l'exposant sont acceptables. Pour cela, il est souhaitable d'accompagner les objets d'un descriptif, qui indique l'attribution de l'objet par le vendeur. Ce descriptif est lisible pour l'expert et pour les visiteurs du salon.

7.3.3. CERTIFICATS

Si l'objet est accompagné d'un certificat écrit par un expert spécialisé dans le domaine de l'objet, ce certificat ne sera valable que s'il se trouve sur le salon, dans le stand du vendeur. Ce certificat doit être à tout moment accessible pour l'expert.

7.3.4. ASSISTANCE AU VISITEUR

Pendant l'ouverture du salon, l'expert assistera les visiteurs dans leurs achats et répondra à leurs questions concernant la nature, la rareté et l'état général des objets exposés ou qui sont présentés par les visiteurs.

7.3.5. ENGAGEMENTS DES EXPOSANTS ENVERS L'ACHETEUR

Le vendeur sera en toutes circonstances responsable de ce qu'il vend et il accordera une attention particulière à la formulation des attributions et aux explications fournies à l'acheteur potentiel.

7.3.6. COPIES ET RESTAURATIONS

Les copies et les œuvres/pièces dotées de fausse signature ne sont pas acceptées. Les restaurations peuvent entraîner le rejet d'une pièce si elles ne sont pas réalisées selon les règles du métier ou si elles ont été réalisées dans l'intention de tromper et d'en modifier les caractères d'origine. Les œuvres de basse qualité sont retirées. Les copies d'œuvres ne seront acceptées que si elles sont de grande qualité artistique et si les techniques de copie étaient acceptées à la période de la création de l'œuvre.

CONDITIONS GÉNÉRALES

CINEY PUCES & ANTIQUITÉS (du 11/10 au 13/10/2024)

8. AMÉNAGEMENT

Les emplacements sont loués "sol nu". Ils sont recouvert de tapis mais ne sont pas cloisonnés; cet aspect restant à l'appréciation et aux frais de chaque exposant.

L'organisateur se réserve le droit de refuser tout matériel et/ou mobilier dont l'état et/ou la présentation seraient de nature à déprécier l'allure visuelle générale du salon. En outre, l'organisateur peut faire meubler et/ou aménager par ses propres services et aux frais de l'exposant, le stand de ce dernier qui ne serait pas aménagé suivant l'esthétique générale du salon.

9. PRÉSENCE SUR LE STAND

La réservation d'emplacement(s) à l'intérieur du hall et dans les tentes extérieures est accordée seulement pour une occupation réelle par l'exposant et ce durant toute la foire. Les emplacements devront être garnis durant toute la foire, jusqu'à l'heure prévue pour la fermeture au public, d'articles en nombre suffisant pour couvrir toute la surface du/des emplacement(s) réservé(s). **Sauf cas de force majeure et autorisation de la direction, tout départ anticipé sera sanctionné d'une amende de 250,00 € HTVA.**

Les exposants devront utiliser les emplacements attribués sans déborder dans les allées (cfr respect du marquage au sol délimitant les emplacements), ni sur les stands voisins.

Les emplacements devront être occupés par les seuls signataires de la demande d'admission. Il est formellement interdit de sous-louer ou de partager tout ou partie de l'emplacement sous peine d'exclusion définitive de la foire.

10. ACCÈS AU SITE

L'accès à l'intérieur de l'enceinte de la foire ne sera autorisé qu'aux exposants disposant de titres d'entrée spécialement prévus à cet effet (Pass-exposants ou bracelets) et distribués pour eux uniquement par l'organisateur. La cession de ces titres à une autre personne est strictement INTERDITE. Il est strictement interdit de garer les véhicules le long du hall CINEY EXPO, ceci afin de laisser l'accès aisé au service de pompiers en cas d'incident.

11. LE NETTOYAGE

Avant l'ouverture et après la fermeture du salon aux visiteurs, les tapis des allées seront nettoyés par les soins de l'organisateur. Chaque soir, après le départ des visiteurs, les exposants déposeront leurs sacs poubelles dans les allées. L'enlèvement se fera par les soins de l'organisateur. L'entretien du stand est à charge de l'exposant. Il peut cependant être réalisé par l'organisateur moyennant paiement.

12. MATÉRIEL SUPPLÉMENTAIRE

En cas de raccordement électrique (par prise de 1.000 w), l'exposant devra se munir d'une allonge de 20m minimum. A l'extérieur, les exposants seront tenus de prévoir une allonge suffisante pour accéder au coffret divisionnaire qui leur sera désigné ; aucune allonge n'est fournie par l'organisateur.

Le matériel loué devra être restitué au délégué de l'organisation le soir du dernier jour de la foire, avant 23h00, sous peine de facturation :

- table: 100,00 € HTVA/pc
- chaises : 30,00 € HTVA/pc
- housse et nappes en tissu : 80€ HTVA

Attention : toute réservation de matériel effectuée la semaine de l'événement entraînera la facturation de celui-ci à 200% du prix de base.

13. DÉMONTAGE

Sauf autorisation écrite de l'organisateur, aucun exposant ne peut procéder au démontage, même partiel, de son stand avant le jour et l'heure indiquée dans la confirmation de réservation, et donc au plus tôt 5 minutes après la fermeture officielle du salon.

Par ailleurs, les emplacements doivent être vidés et nettoyés à la date prévue. Passé ce délai, l'organisateur procédera à l'évacuation de tout matériel ou marchandise restant ainsi qu'à la remise en état des lieux et ce aux risques, périls et frais de l'exposant. L'organisateur n'aura aucune formalité judiciaire à remplir à cet égard.

14. RESPONSABILITES ET ASSURANCES

L'organisateur assure en incendie, tant pour son compte que pour celui des exposants, le matériel du stand (structure) et le mobilier mis à disposition.

L'organisateur décline toute responsabilité, notamment celle qui concerne toute faute ou dommage provoqué par un membre du personnel de la société organisatrice, ainsi que tout dommage ou vol qui pourrait subvenir aux pièces exposées, pour quelque raison que ce soit.

Chaque exposant est invité à contracter une assurance vol et incendie couvrant son matériel et surtout à prendre les dispositions nécessaires pour mettre en sécurité tout objet de valeur.

L'exposant doit prévoir une clause d'abandon de recours contre l'organisateur et les occupants de Ciney-Expo.

15. RÈGLEMENT

Suite à l'envoi du formulaire de demande d'admission, complété et signé, le souscripteur s'engage à respecter toutes les clauses, quelles qu'elles soient du présent règlement. L'organisateur est le seul juge des mesures à prendre en ce qui concerne l'application des dites clauses.

16. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Notre politique de confidentialité est disponible sur notre site www.cineyexpo.be





www. Ciney expo .be

**ANTIQUITÉS
BELLE BROCANTE
COLLECTIONS**

ESPLANADE

www. Ciney expo .be

**EMPLACEMENTS
EXTÉRIEURS
[PARKINGS]**

**ENTREE
INGANG
ENTRANCE**

DÉBALLAGE EXTÉRIEUR

AGHIJ
KLMNO
PQRST
UVWXY
Z
CHAPITEAU 2
CHAPITEAU 1
STAND 5
STAND 4
STAND 3
STAND 2
STAND 1

10	30	50	70	
09	29	49	69	80
08	28	48	68	79
07	27	47	67	78
06	26	46	66	77
05	25	45	65	76
04	24	44	64	75
03	23	43	63	74
02	22	42	62	73
01	21	41	61	72
00	20	40	60	71
	19	39	59	
	18	38	58	
	17	37	57	
	16	36	56	
	15	35	55	
	14	34	54	
	13	33	53	
	12	32	52	
	11	31	51	

163 164 165 166 167 168 169 170
8 X 5 M
171B 172B 173B 174B 175B
10 X 5 M
9 X 3 M

175 174 173 172
6 X 7 M

3,75m x 19m

3,75m x 19m

3,75m x 19m

3,75m x 19m

- 400
- 401
- 402
- 403
- 404
- 405
- 406
- 407
- 408
- 409
- 410
- 411
- 412
- 413
- 414
- 415
- 416
- 417
- 418
- 419
- 420
- 421
- 422
- 423
- 424
- 425
- 426
- 427
- 428
- 429
- 430
- 431
- 432
- 433
- 434
- 435
- 436
- 437
- 438
- 439
- 440
- 441
- 442
- 443
- 444

- 300
- 301
- 302

- 304
- 305
- 306
- 307
- 308
- 309
- 310
- 311
- 312
- 313
- 314
- 315
- 316
- 317
- 318
- 319
- 320
- 321
- 322
- 323
- 324
- 325
- 326
- 327
- 328
- 329
- 330
- 331
- 332
- 333
- 334
- 335

- 338
- 339
- 340

- 901
- 902
- 903
- 904
- 905
- 906
- 907
- 908
- 909
- 910
- 911
- 912
- 913
- 914
- 915
- 916
- 917
- 918
- 919
- 920
- 921
- 922
- 923
- 924
- 925
- 926
- 927
- 928
- 929
- 930

- 1001
- 1002
- 1003
- 1004
- 1005
- 1006
- 1007
- 1008
- 1009
- 1010
- 1011
- 1012
- 1013
- 1014
- 1015
- 1016
- 1017
- 1017b

1018

GUICHETS

GUICHET